

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 551-2**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 551-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 551 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 18 mars 2024.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 MARS 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière